# Réunion du Conseil Municipal

# du Vendredi 09 juin 2023 à 19 h00

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures le Conseil Municipal régulièrement convoqué le deux juin deux mil vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie d'Elzange, sous la présidence de Monsieur Philippe HANRION, Maire.

*Etaient présents* : Michel CASMARET - Annick DEMENUS – Serge DOSDA - Nadia HAMAMA - Philippe HANRION - Yann KNIPPER - Jean-Paul LAUER - Charly LOUIS - Jean-Jacques MACRELLE - Nadine MACRELLE – Régine MATHOUILLOT – Gilbert MONELLE – Myriam TESSARI – Olivier ZDUN formant la majorité des membres en exercice.

*Étaient absents excusés* : Américo DA SILVA qui donne procuration à Myriam TESSARI

*Secrétaire de séance :* Annick DEMENUS

---

## Ordre du jour

- Désignation des délégués titulaires et suppléants en vue des élections des sénateurs

(1) (7.2) Taxe d'aménagement
(2) (5.7) SMIVU - Adhésion des communes de HAVANGE et HAUTE KONTZ
(3) Divers

---

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/04/2023**
Il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal du conseil municipal du 03 avril 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :
− **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 03 avril 2023.

---

Résultats désignation des délégués titulaires et suppléants élections sénatoriales 2023 :

- Titulaires : Philippe HANRION – Nadia HAMAMA – Michel CASMARET
- Suppléants : Gilbert MONELLE – Myriam TESSARI – Jean-Paul LAUER

**19/2023 – Taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire indique que la taxe d'aménagement (anciennement taxe locale d'équipement) est un impôt qui sert principalement à financer les équipements publics de la commune.

Vu la délibération du 22 mai 2017 instaurant la taxe d'aménagement ;

Vu l'article L 331-1 du code de l'urbanisme ;

Vu les articles 1635 *quater* A et suivants du code général des impôts ;

Vu l'ordonnance n° 2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la redevance d'archéologie préventive ;

Vu le décret n° 2021-1452 du 4 novembre 2021 pris pour l'application des articles L 331-14 et L 331-15 du code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil municipal :

- DECIDE de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 5% sur l'ensemble du territoire d'Elzange.
- CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques

**20/2023 – SMIVU - Adhésion des communes de HAVANGE et HAUTE KONTZ**

Vu la délibération du comité syndical en date du 27/04/2023 ;

Après délibération, et à l'unanimité des présents, l'assemblée délibérante accepte la demande d'adhésion des communes de HAVANGE et HAUTE KONTZ au SMIVU Fourrière du Jolibois de Moineville.

*Liste des délibérations du 09 juin 2023 :*

(1) (7.2) Taxe d'aménagement
(2) (5.7) SMIVU - Adhésion des communes de HAVANGE et HAUTE KONTZ
(3) Divers

**INFORMATIONS DIVERSES**

- ✓ Visites élus MIZZON 12/06/2023 à 15h30, HERZOG 15/06/2023 16h30
- ✓ Sonneries Cloches Eglise
- ✓ Logement presbytère
- ✓ Présentation des perspectives de Monsieur le Maire pour Elzange
- ✓ Rapport sur l'information concernant les baux de chasse
- ✓ Point sur le personnel communal (prolongations de contrat, job été…)
- ✓ Éclairage public : finalisation de l'installation en LED de la commune
- ✓ Save the Date : dimanche 3 septembre 2023
- ✓ Prochaine réunion le 03/07/2023 à 19h30

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

*Le Maire,* *La Secrétaire de séance,*

*Philippe HANRION* *Annick DEMENUS*